VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH
Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 mai 2014 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michel Croteau, Maire
Madame Sylviane Cloutier, conseillère
Madame Diane Guérard, conseillère
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Claude Tessier, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
Madame Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation des procès-verbaux des délibérations des séances des 17 mars et 1er avril 2014;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale;
8. Soumission pour l'entretien des aménagements paysagers des abris postaux et du Club Nautique;
9. Fauchage des abords de la route;
10. Marquage de la chaussée;
11. Puits du Club Nautique;
12. Suivi du dossier 136, Chemin Thomas-Maher;
13. Suivi du dossier 376, Chemin Thomas-Maher;
14. Avis d'infraction au 418, Chemin Thomas-Maher;
15. Demande de dérogation mineure pour le 902, Chemin Thomas-Maher;
16. Avis de motion et adoption d'un 1er projet de règlement de zonage;
17. Avis de motion du règlement relatif aux permis et certificats;
18. Avis de motion et adoption du projet de règlement sur les dérogations mineures;
19. Suivi Comité de revégétalisation;
20. Club Nautique St-Louis;
21. Service d'analyse d'eau;
22. Services Visa et Interac;
23. Panneaux électroniques;

24. Changement de zonages Robichaud, Couture, Grandbois et caserne;
25. Acquisition de terrains:
26. Rapport sur traitement des sols et de la forêt propre au Lac-Saint-Joseph;
27. Autres sujets :
    a.
28. Période de questions
29. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire Michel Croteau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

033-2014 Adoption de l'ordre du jour (2)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la secrétaire-trésorière;

ADOPTÉ

034-2014 Adoption du procès-verbal de la séance du 1er avril 2014 (3)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
SECONDÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 17 février 2014, après avoir apporté les modifications suivantes:

- À la page 2, sous le point 5 (Comité de revégétalisation), M. Michel Croteau mentionne qu'il a communiqué avec M. Laliberté, maire de Fossambault, qui lui a mentionné qu'il accepterait qu'un élu fasse partie de la Corporation de gesion de la zone humide de la Seigneurie du Lac-St-Joseph. Ce serait donc M. Claude Lessard qui ferait partie de ce comité puisque le suivi se ferait au Conseil par un élu. Cependant, Mme Sara T. Lefebvre pourrait également l'accompagner si elle le désire.

- À la page 2, au point 028-2014, il est recommandé d'abroger la résolution concernant la subvention pour la préparation des plans d'aménagement.

ADOPTÉ

035-2014 Adoption des listes et rapports mensuels (4)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
SECONDÉ par le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2014;
- Conciliation bancaire au 31 mai 2014;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2014.

ADOPTÉ

036-2014 <u>Certificats de crédits disponibles (5)</u>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Guy Jacob,
SECONDÉ par le conseiller Claude Tessier
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

037-2014 <u>Rapport de l'inspecteur (6)</u>

M. Denis Bourgault dépose le résumé des permis et certificats émis pour les mois de mars et avril 2014.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Tessier,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de l'inspecteur

ADOPTÉ

038-2014 <u>Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion (7)</u>

Mme Viviers mentionne que suite à l'embâcle qui s'était formé à la sortie de la rivière-aux-Pins, elle a transmis une lettre à la Ville de Fossambault demandant un suivi des actions entreprises suite aux débris qui se sont répandus sur le lac. Nous avons également reçu une lettre de Ville de Fossambault transmettant la nôtre au Domaine de la Rivière-aux-Pins.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

039-2014 <u>Soumission pour l'entretien des aménagements paysagers des abris postaux et du Club Nautique (8)</u>

Mme Viviers dépose le résumé des 4 offres de services reçues.

Après consultation, il est convenu d'octroyer le mandat à M. Jean-Guy Richard qui est reconnu pour sa disponibilité et la qualité de son travail au tarif horaire de 22 $.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Guy Jacob,
ET RÉSOLU d'octroyer le mandat d'entretien des aménagements paysagers des abris postaux et du Club Nautique à M. Jean-Guy Richard.

ADOPTÉ

040-2014 Fauchage des abords de la route

M. Denis Bourgault dépose les deux offres de services reçues pour le fauchage des abords de la route.

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Tessier
ET RÉSOLU de donner mandat à la firme Déneigement Daniel Lachance inc. pour le fauchage (débroussaillage) du Chemin Thomas-Maher, au taux horaire de 74,00 $, incluant machinerie, main-d'oeuvre et signalisation, auquel il faudra ajouter les taxes et le transport, en autant que ces travaux soient faits entre le 1er et le 20 juillet 2013.

041-2014 Marquage de la chaussée (10)

M. Bourgault dépose les trois offres de services reçues concernant le marquage de la chaussée.

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lessard
ET RÉSOLU de donner mandat à la firme Entreprises Gonet G.B. inc. pour le marquage de la chaussée en leur demandant toutefois d'ajouter quelques emplacements de "50 km" et de ventiler leur soumission. De plus, il faudrait qu'on nous avise quelques jours à l'avance de l'exécution des travaux.

ADOPTÉ

Puits du Club Nautique St-Louis (11)

M. Bourgault mentionne qu'il a téléphoné à plusieurs reprises chez Les Puits du Québec mais c'est toujours un répondeur. Il va tenter de demander des prix à d'autres fournisseurs.

Suivi du dossier 136, chemin Thomas-Maher (12)

M. Bourgault explique qu'un avis d'infraction a été transmis au propriétaire concernant une enseigne non réglementaire en bordure du chemin Thomas-Maher.

Après vérification, le citoyen a enlevé cette enseigne et c'est maintenant conforme.

Suivi du dossier 376, chemin Thomas-Maher (13)

Mme Viviers mentionne que ce dossier est maintenant réglé à la satisfaction de tous. Quant au pont, il nous soumettra un nouveau plan.

042-2014 <u>Avis d'infraction au 418, chemin Thomas-Maher (14)</u>

M. Bourgault explique l'avis d'infraction qui a été transmis au propriétaire du 418 chemin Thomas-Maher (travaux exécutés sans permis).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Tessier
ET RÉSOLU de transmettre un constat d'infraction et de transmettre le dossier à la Cour municipale s'il y a lieu.

ADOPTÉ

043-2014 <u>Demande de dérogation mineure pour le 902, chemin Thomas-Maher</u>

M. Claude Tessier explique la demande de dérogation présentée par le propriétaire du 902, chemin Thomas-Maher. Le propriétaire voudrait installer une piscine face au lac mais il y a un écart d'environ 7 mètres puisque l'arpenteur n'a pas fait un certificat d'implantation.

En 2011, on a émis le permis et on a accepté la ligne des hautes eaux donc il faudrait régulariser la terrasse dont deux colonnes empiètent dans la marge.

Après examen des plans soumis et discussion, il est convenu de recommander d'accepter la demande de dérogation mineure en ce qui concerne les deux colonnes de la terrasse.

Quant à la piscine, ce n'est pas acceptable puisque la piscine serait située dans le 15 mètres et non conforme à cause de la ligne des hautes eaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU de suivre les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accorder la dérogation mineure en ce qui concerne les colonnes de la terrasse qui empiètent dans la marge et de refuser l'installation de la piscine qui empièterait dans le 15 mètres exigé par le règlement.

044-2014 <u>Avis de motion et adoption du premier projet de règlement de zonage (16).</u>

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la Conseillère Sylviane Cloutier qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement concernant des modifications au règlement de zonage sera présenté pour adoption.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes.*

045-2014 <u>Avis de modification du règlement relatif aux permis et certificats (17)</u>

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jacques Tessier
qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement relatif aux permis et certificats sera présenté pour adoption.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes.*

ADOPTÉ

046-2014 <u>Avis de motion et adoption du projet de règlement sur les dérogations mineures (18).</u>

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la Conseillère Diane Guérard qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement concernant des modifications au règlement sur les dérogations mineures sera présenté pour adoption.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*

ADOPTÉ

047-2014 <u>Suivi du Comité de revégétalisation (19)</u>

M. Claude Lessard dépose deux offres de services concernant le suivi de l'application du règlement sur la revégétalisation des rives. Il dépose également un projet de lettre à être transmis à tous les citoyens pour les aviser des visites de leur propriété.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU de confier le mandat du suivi et des visites des propriétés à M. Claude Phaneuf pour un montant total de 6 300 $.

048-2014 <u>Club Nautique St-Louis (20)</u>

Mme Diane Guérard demande si la subvention de 1000 $ pour la soirée de fermeture et le montant de 300 $ à 500 $ pour garantir les fournisseurs lors des 6 à 8 valent encore cette année.

Le Maire répond que la Ville versera la subvention annuelle de 30 500 $ plus 1 000 $ pour l'orchestre lors de la soirée de fermeture dans la dernière semaine de juin afin d'acquitter les salaires et les dépenses du camp de jour. La ville s'engage également à garantir les fournisseurs lors des 6 à 8 pour un montant maximum de 500 $ comme l'an dernier.

Mme Viviers mentionne qu'un des propriétaires du lac, M. Romain Labbé, est également propriétaire d'une firme de nettoyage soit Unick Entretien ménager et il nous a soumis une offre

de service pour le ménage du chalet municipal et du Club Nautique. Nous avions depuis trois (3) ans les services d'une entreprise dont le propriétaire est également citoyen au lac mais dont les gens du Club Nautique n'ont pas été satisfaits l'an dernier.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU de verser la subvention annuelle de 31 500 $ au Club Nautique St-Louis et de confier le mandat du grand ménage et de l'entretien hebdomadaire du Club Nautique à la firme Unick Entretien Ménager suivant l'offre de service soumise.

ADOPTÉ

Service d'analyse d'eau (21)

Mme Vivies demande aux membres du Conseil si nous renouvelons le service d'analyse d'eau offert aux citoyens au début de juillet.

Le conseil est d'accord pour offrir ce service dont la collecte aura lieu le 7 juillet 2014. Un avis sera intégré à l'intérieur du journal de juin.

Services Visa et Interac (22)

Mme Viviers informe les membres du conseil que plusieurs citoyens ont demandé de payer leurs taxes ou permis par cartes de crédit. Elle a pris les informations et mentionne que c'est assez dispendieux pour l'utilité qu'on pourrait en faire et que les gens peuvent toujours payer par internet ou par chèque.

Il est donc décidé de ne pas avoir recours à ce service pour le moment.

Panneaux électroniques (23)

M. Croteau demande si on ne devrait pas faire installer des panneaux électroniques aux entrées de la ville pour informer les gens des activités ou des travaux qui ont cours sur notre territoire comme on en voit à Ste-Catherine et Fossambault. Le coût est d'environ 18 000 $ par panneau.

Après discussion, il est décidé de ne pas donner suite à ce projet pour le moment.

049-2014 Changement de zonage pour les terrains de Robichaud, Couture, Grandbois et caserne

M. Bourgault explique que le Conseil doit modifier le zonage pour les quatre propriétés mentionnées ci-dessus qui sont actuellement zonées "conservation".

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU à l'unanimité de donner mandat à M. Bourgault de procéder aux modifications du zonage pour ces quatre propriétés.

ADOPTÉ

Acquisition de terrains (25)

M. Croteau explique aux membres qu'une rencontre aura lieu le 21 mai (demain) avec les gens du MRNF et que les terrains de la Baie des Maher ainsi que celui pour la future caserne satellite nous serons cédés prochainement au coût de 1 300 $ par lots. Afin de ne pas payer pour une cinquantaine de lots, ils ont réunis le tout en 5 ou 6 lots ce qui ne devrait pas nous coûter trop cher. De plus, nous profiterons de l'occasion pour leur demander de nous céder la bande de terrain située entre le chemin Thomas-Maher et le cadastre où devait passer la route longeant le chemin de la Passe. Il nous fera rapport lors d'une prochaine réunion.

Rapport sur traitement des sols et de la forêt propre au Lac-Saint-Joseph

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

050-2014 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Sylviane Cloutier,

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h40.

ADOPTÉ

Vivian Viviers	**Michel Croteau**
Secrétaire-trésorière	**Maire**